MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

Décision n° 2692 du 7 avril 2020 portant promotion des sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie des transports aériens

NOR: INTJ2008317S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sousofficiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 11295 du 5 décembre 2019 (NOR: INTJ1930018S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mai 2020 :

Éric NIGEND: 143 160 NLS: 8 002 669 Chesneau

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mai 2020 :

NIGEND: 152 648 André Arnaud NLS: 8 010 600

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mai 2020 :

Gérard NIGEND: 132 411 NLS: 5 295 457 Kaminski

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2020 :

NIGEND: 316 845 NLS: 8 110 929 Niang M'Baye

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 avril 2020.

Le général, commandant la gendarmerie des transports aériens, J.-P. Gesnot

15 JUIN 2020 BOMI N° 2020-6 Page 148